

وعجب الناس لذلك وظنوا أنه يُعفى عنه بسبب ذلك فامر
سيافاً آخر بضرب عنقه فضربها رجمه الله تعالى ،

ذكر قتله لَطُوغان واخيه وكان طوغان الفرغاني واخوه من
كبار اهل مدينة فرغانة فوفدا على السلطان فاحسن اليهما
واعطاهما عطاءً جزيلاً واقاما عنده مدة فلما طال مقامهما ارادا
الرجوع الى بلادهما وحاولا الفرار فوشى بهما احد اصحابهما الى
السلطان فامر بتوسيطهما فوسّطا واعطى للذى وشى بهما جميع
ما لهما وكذلك عادتهم بتلك البلاد اذا وشى احدٌ باحد
وثبت ما وشى به فقتل اعطى ماله ،

reau voulut le frapper, il n'y réussit pas. Le peuple fut fort émerveillé de ce fait, et il pensa qu'on pardonnerait au condamné, à cause de cela; mais l'émir ordonna à un autre bourreau de lui couper le cou, ce qui fut fait. Que Dieu ait pitié de ce cheïkh!

DU MEURTRE ORDONNÉ PAR LE SULTAN À L'ÉGARD DE THOUGHÂN
ET DE SON FRÈRE.

Thoughân alferghâny et son frère étaient deux grands de la ville de Ferghânah, qui étaient venus trouver le sultan de l'Inde. Il les accueillit fort bien, il leur fit de riches présents, et ils restèrent près de lui assez longtemps. Plus tard, ils désirèrent retourner dans leur pays, et voulurent prendre la fuite. Un de leurs compagnons les dénonça au souverain, qui ordonna de les fendre en deux par le milieu du corps; ce qui fut exécuté. On donna à leur dénonciateur tout ce qu'ils possédaient; car tel est l'usage dans ces pays de l'Inde. Quand un individu en accuse un autre, que sa déclaration est trouvée fondée et qu'on tue l'accusé, les biens de celui-ci sont livrés au délateur.